

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **137 (1992)**

Heft 4

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

fédéral a contribué dans une large mesure à l'application de la loi sur l'aménagement du territoire, notamment en collaboration avec les cantons.

c) Modernisation des installations de chauffage au charbon

Ce système de chauffage n'est pratiquement plus utilisé en Suisse.

d) Etudes relatives aux nuisances provoquées par les aéronefs

Des tests de compatibilité avec l'environnement sont effectués sur les aérodromes militaires existants ainsi que lors de l'introduction de nouveaux types d'aéronefs. Le but est de s'assurer, avant les acquisitions de matériel, que les nuisances seront tolérables. Des normes limites concernant le bruit des aéronefs sont actuellement déterminées et seront intégrées dans les dispositions légales en la matière.

e) Incitation à la prise de conscience en matière d'environnement

Des prescriptions du chef de l'instruction de l'armée fixent le comportement de la troupe dans le domaine du respect de l'environnement, de la restriction des dommages aux cultures et à la propriété. Il s'agit d'ordres militaires qui seront le cas échéant sanctionnés.

3.4. Expériences acquises en matière d'opérations nationales d'assistance humanitaire au cours des vingt dernières années

a) Collaboration avec les organismes civils

Les interlocuteurs civils du Service de coordination et de conduite pour l'aide militaire en cas de catastrophe (SCC-DMF) sont en toutes circonstances les cantons.

b) Problèmes

L'assistance militaire se déroule de façon générale sans problème. En fonction de la durée de l'engagement et compte tenu des périodes de service relativement courtes des troupes de milice, il y a lieu parfois de procéder à des relèves. Cela a toutefois fonctionné sans friction. En re-

Dispositions essentielles

– Ordonnance du Département militaire fédéral réglant le recours à des moyens militaires en cas de catastrophe dans le pays, du 20.9.1976;

– Prescriptions du chef de l'état-major général sur l'emploi de moyens militaires en cas de catastrophe dans le pays, du 11.10.1976;

– Directives du directeur de l'Office fédéral des troupes de protection aérienne pour l'aide militaire en cas de catastrophe, du 1.1.1990.

vanche, ce problème n'est pas encore réglé à satisfaction en ce qui concerne les états-majors des zones territoriales où seul le commandant est un professionnel. Une révision des bases légales aura prochainement lieu afin de remédier à cette carence.

Un seul partenaire pour toutes vos assurances et celles de votre voiture (responsabilité civile, occupants, casco). Et aussi pour votre **casco parc!**

**Toujours là
quand il faut!**

Siège social:
Pl. de Milan 1001 Lausanne



**VAUDOISE
ASSURANCES**